

# Observatoire des Projets alimentaires territoriaux normands 2025





## Table des matières

Liste des abréviations .....	6
PARTIE I - Présentation .....	8
PARTIE II - Méthodologie .....	10
1. Structure de l'observatoire .....	10
a. Une donnée et un indicateur .....	10
b. Les documents de l'observatoire .....	11
c. Cadres d'analyse .....	11
d. Structure des données .....	12
2. Phases de création de l'observatoire .....	12
a. Agrégation des données existantes (novembre 2024 – janvier 2025) .....	12
b. Consultation des PAT et des partenaires (janvier 2025) .....	13
c. Questionnaire et France PAT (février – avril 2025) .....	13
d. Traitement des données (février – mai 2025) .....	14
3. Les données par thématiques .....	14
a. Identité de territoire .....	14
b. Reconnaissance des PAT .....	15
c. Gouvernance et pilotage du projet .....	16
d. Plans d'actions (PAT de niveau 2) .....	17
e. Budget et financements .....	18
f. Indicateurs SNANC et données complémentaires sur la restauration collective .....	19
g. Réseaux et partenaires .....	20
PARTIE II – Analyse des données .....	21
1. Une évolution dynamique qui ralentit .....	21
2. Des PAT portés par les directions de transition écologique des collectivités et des EPCI 25	
3. Un métier d'animateur/animatrice PAT généré et un profil tourné vers le monde agricole 26	
4. Des plans d'actions protéiformes favorisant l'éducation à l'alimentation durable .....	27
Conclusion .....	29
Bibliographie .....	30
Figures complémentaires .....	32
Synthèse des tableaux .....	36
Synthèse des figures .....	36
Synthèse des annexes .....	36



## Liste des abréviations

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie
- AGORES : Association nationale des directeurs de la restauration collective
- AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
- ANBDD : Agence normande de la biodiversité et du développement durable
- AREA : Association régionale des entreprises agroalimentaires de Normandie
- ARS : Agence Régionale de la Santé
- AUCAME : Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole
- BtoB : *Business to business*
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
- CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CRTC : Centre technique régional de la consommation
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
- ESS : Economie sociale et solidaire
- ETP : Equivalent temps plein
- CC : Communauté de communes
- CLS : Contrat local de santé
- CU : Communauté urbaine
- DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts
- INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
- MSA : Mutualité sociale agricole
- ONB : Office national de la biodiversité
- PAT : Projet alimentaire territorial
- PNA : Programme national pour l'alimentation
- QPV : Quartiers prioritaires de la ville
- REGAL : Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire
- RC : Restauration collective ou restaurant collectif
- SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
- SMEACC : Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux Central
- SRISE : Service Régional de l'Information Statistique et Economique



## PARTIE I - Présentation

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) sont introduits par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (annexe 1). Ils ont pour objectif de garantir l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation de qualité et durable, tout en favorisant la transition agro-écologique au niveau territorial. Ils sont définis comme suit dans la loi :

« Art. L. 111-2-2. - Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont **élaborés de manière concertée** avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de **structuration de l'économie agricole** et de mise en œuvre d'un **système alimentaire territorial**. Ils participent à la **consolidation de filières territorialisées** et au **développement de la consommation de produits issus de circuits courts**, en particulier relevant de la production biologique.

« A l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

« Ils s'appuient sur un **diagnostic partagé** de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la **définition d'actions opérationnelles** visant la réalisation du projet.

« Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources. »

Ces outils, déployés à l'échelle locale, doivent agir de façon transversale sur les enjeux d'alimentation et d'agriculture et doivent prouver leur aspect systémique sur des enjeux de justice sociale, de santé, d'éducation à l'alimentation durable, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de foncier, de production, de transformation-distribution, d'approvisionnement de la restauration collective/EGAlim, d'emploi et d'environnement. Ils doivent également agir sur l'ensemble de la chaîne de valeurs, en travaillant à la fois avec les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs afin de faire émerger une dynamique durable en faveur d'un système alimentaire et agricole équitable, viable et vivable.

Ils sont déclinés dans un premier temps par le PNA2 (2014-2019), puis le PNA 3 (2019-2023). Grâce au plan de relance de 2021, le déploiement des PAT s'est accéléré, soit par le financement de PAT émergents, de niveau 1, soit par le soutien d'actions reconnus par des PAT plus opérationnels. La reconnaissance officielle du Ministère de l'Agriculture distingue le niveau 1, du niveau 2. Le premier est octroyé pour trois ans non-renouvelables et correspond à la phase d'élaboration du projet qui repose sur un diagnostic partagé du système agri-alimentaire, la concertation des acteurs, la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions. Le PAT de niveau 2 sont reconnus pour une durée de cinq ans renouvelable et désigne la mise en œuvre opérationnelle des actions. Depuis plusieurs années, en complément du plan de relance, les nouveaux porteurs de projet peuvent corréliser leur demande de reconnaissance à une réponse à l'appel à projet annuel du PNA. En 2024, les PAT opérationnels ont également pu

bénéficiaire du fonds à la planification écologique. En 2025, la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, actuellement en consultation, définira les nouvelles orientations du PNA 4 et du Programme National Nutrition Santé 5. Ainsi, elle constituera le nouveau cadre de référence pour les PAT.

Afin de disposer de données plus fines, la DRAAF Normandie a initié la création d'un observatoire des PAT normands. L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance des PAT et de leurs territoires, et de porter un regard sur leur évolution sur le temps long. Il est également voué à être partagé sur le site internet de la DRAAF Normandie afin que les acteurs du territoire puissent s'en saisir. Dans un premier temps, nous présenterons la méthodologie employée. Dans un second temps, nous présenterons une analyse partielle des premiers résultats.

## PARTIE II - Méthodologie

Tout d'abord, une première partie sera dédiée à la présentation de la structure de l'observatoire qui comprend des éléments définitionnels, de lecture ainsi qu'une présentation des documents disponibles. Ensuite, nous nous attacherons à retracer la création de l'observatoire de façon chronologique. Enfin, nous fournirons des précisions sur les méthodes de collecte des données.

### 1. Structure de l'observatoire

#### a. Une donnée et un indicateur

Dans le cadre de l'observatoire, nous avons distingué les données des indicateurs.

La définition du terme de « donnée » ne fait pas l'unanimité. De nombreux débats et définitions sont encore à l'œuvre. Néanmoins, nous retiendrons **qu'une donnée est un matériel physique ou digital, qui permet de caractériser tout objet**, dans son sens le plus large, physique ou immatériel. Même si elle peut être de nature qualitative ou quantitative, nous avons utilisé exclusivement des **données quantitatives**. La donnée présente également un intérêt lorsqu'elle est structurée. En d'autres termes, elle permet un travail d'analyse lorsqu'elle correspond, notamment, à un même périmètre et à une même temporalité. Nous présentons leur structure ultérieurement (cf. *PARTIE II-1-d*). L'INSEE<sup>1</sup> précise que les données « [impliquent] des choix qui n'ont rien de neutre. Une donnée se révèle aussi dépendante de l'environnement qui lui a donné naissance, et des processus productifs qui l'utilisent. On constate alors que les données ne sont pas pures et parfaites ». Par conséquent, nous nous attacherons à préciser les méthodes utilisées et définir les données ci-dessous (cf. *PARTIE II-3*).

Par ailleurs, nous avons utilisé des **indicateurs**. Ce sont des données auxquelles nous avons fait subir un traitement de données afin d'obtenir une vue d'ensemble. En reprenant les mots de l'INSEE, les indicateurs peuvent s'apparenter à des « **résultats d'expériences** ». D'après Géoconfluences, les indicateurs sont des « outils d'évaluation qui permettent d'interpréter et de comparer les données »<sup>2</sup> et/ou « un ensemble composite de données qui permettent de caractériser une situation complexe »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> « Qu'est-ce qu'une donnée ? – Courrier des statistiques N5 - 2020 | Insee ».

<sup>2</sup> « Statistiques ».

<sup>3</sup> « Indicateurs et indices ».

## **b. Les documents de l'observatoire**

Évoqué en introduction, l'observatoire est partagé sur le site internet de la DRAAF. Les documents disponibles sont les suivants :

- Un tableau rassemblant l'ensemble des données par PAT (« PAT\_NORMANDIE\_données ») ;
- Un tableau récapitulant les données de l'observatoire ainsi que les méthodes associées (annexe 2 : Sources des données) ;
- Une infographie reprenant les chiffres clés de l'observatoire et les actions phares des PAT ;
- La présente note qui retrace la création de l'observatoire, la méthodologie employée et qui extrait les premiers résultats d'analyse (« Présentation ») ;
- La carte des PAT normands mise à jour par le SRISE ;
- Les annexes.

Nous souhaitons revenir sur la lecture des deux tableaux cités ci-dessus. Vous y trouverez notamment les thématiques, les sous-thématiques, les données et les indicateurs. Un code a été appliqué à chacun :

- Une lettre majuscule pour les thématiques ;
- Un nombre pour les sous-thématiques ;
- La lettre « *d* » en italique, suivie du numéro de la donnée ;
- La lettre « *i* » en italique, suivie du numéro de l'indicateur.

Ce code permet de trouver aisément les données et les indicateurs, en mentionnant les nombres et lettres de façon succincte.

*Exemple : la donnée B1-d4 correspond au nombre de communes dans chaque PAT*

## **c. Cadres d'analyse**

L'observatoire repose principalement sur un double cadre d'analyse : celui du MASA et de France PAT. Le premier correspond à la grille de la SNANC, introduite dans l'instruction technique sur le dispositif de reconnaissance des PAT (annexe 1). Les indicateurs, que doivent compléter les PAT de niveau 2, sont répertoriés en dix thématiques :

1 – Justice sociale

2 – Santé

3 – Éducation à l'alimentation durable

4 – Lutte contre le gaspillage alimentaire

5 – Foncier

6 – Production

7 – Transformation-distribution

8 – Approvisionnement de la restauration collective/EGAlim

9 – Emploi

## 10 – Environnement

La grille de France PAT correspond aux choix méthodologiques déjà opérés dans le cadre de l'observatoire national. Par exemple, cela concerne la typologie des acteurs.

### **d. Structure des données**

Les données collectées correspondent aux **30 PAT** en cours de reconnaissance **à la date du 08/04/2025**. Elles ont également été mises à **périmètre** des PAT et ont été collectées entre novembre 2024 et avril 2025. Cela signifie que pour toute donnée présente sur plusieurs PAT, elle a été comptabilisée pour chaque PAT. Ce cas de figure se présente lorsqu'il y a un PAT supra et infra. En Normandie, Le département de la Seine-Maritime a la particularité d'avoir jusqu'à trois PAT superposés. Il existe sept PAT infra et deux PAT supra : celui du Conseil départemental et celui du PNR Boucles de Seine qui recouvrent plusieurs EPCI portant leur propre PAT. Par exemple, les agriculteurs présents à la fois sur le PAT du CD76 et sur le PAT de la CC Terroir de Caux sont comptabilisés deux fois. En somme, toutes les données sont à l'échelle d'un PAT. Dans le cas de certains indicateurs de surface, comme le nombre d'exploitations agricoles, nous n'avons pas pris en compte les deux PAT supra, afin d'être le plus pertinent possible. Cette spécificité est mentionnée dans le titre de l'indicateur, le cas échéant.

Nous avons également classé, de façon séparée, les données de quatre PAT, qui ont perdu la reconnaissance ministérielle, pour la thématique « A – Identité du porteur » et « C - Reconnaissance des PAT ». Sauf mention du contraire, l'analyse des résultats se réfère aux 30 PAT reconnus à la date du 08/04/2025.

En outre, certaines données ont été récupérées par un questionnaire à destination des animatrices et animateurs PAT, auquel nous avons reçu 24 réponses. 15 d'entre eux nous ont également communiqué la liste de leur COPIL.

## **2. Phases de création de l'observatoire**

La création de l'observatoire des PAT normands s'est principalement divisée en quatre temps :

- un temps d'exploration et d'agrégation des données disponibles ;
- un temps de consultation des partenaires ;
- un temps dédié au renseignement d'informations complémentaires par les animatrices et animateurs PAT ;
- un temps dédié au traitement des données.

### **a. Agrégation des données existantes (novembre 2024 – janvier 2025)**

De novembre 2024 à janvier 2025, nous avons exploré les données disponibles en lien avec les PAT. Cela s'est avéré être principalement des données disponibles sur France PAT et au sein de la DRAAF Normandie. Nous avons également identifié des

données présentant un intérêt comme la présence d'un ou plusieurs CLS sur les PAT. Ces données ont été recherchées au cas par cas et ont été structurées par rapport aux territoires des PAT.

En parallèle, nous avons défini une dizaine de thématiques afin de classer les données :

- A - Identité du porteur
- B – Identité du territoire et diagnostic
- C – Reconnaissance des PAT
- D – Gouvernance et pilotage du PAT
- E – Plans d'actions (niveau 2)
- F – Budget et financements
- G – Indicateurs SNANC (niveau 2)
- H – Données complémentaires sur la restauration collective
- I – Transversalité de la démarche
- J – Coopération inter-PAT et inter-territoriale
- K – Méthodes d'évaluation
- L – Réseaux et partenaires

#### **b. Consultation des PAT et des partenaires (janvier 2025)**

En janvier, nous avons consulté les animatrices et animateurs PAT ainsi que les partenaires techniques par visioconférence. L'objectif était de présenter les avancements de l'observatoire et d'échanger sur les informations demandées dans le questionnaire qui leur était destiné.

#### **c. Questionnaire et France PAT (février – avril 2025)**

Nous avons identifié des données que seuls les PAT pouvaient fournir. Ainsi, nous souhaitions aussi les consulter sur la faisabilité et les modalités de collecte. Les animatrices et animateurs n'ayant que peu de temps, le questionnaire originel a été réduit et concerna les sujets suivants :

- le poste d'animatrice et d'animateur ;
- le profil de l'élu référent ;
- le format du COPIL ;
- des actions spécifiques ;
- la restauration collective pour les PAT de niveau 1 ;
- l'action phare du PAT et les réseaux dont ils sont membres.

Nous leur avons également demandé de nous communiquer la liste de leur COPIL. Par ailleurs, des données jugées intéressantes pour l'observatoire étaient incomplètes sur le site de France PAT. Nous leur avons demandé de les renseigner sur cette plateforme. Les données concernées étaient les suivantes :

- le service et la direction portant le PAT ;
- le nombre d'ETP dédié à l'animation du PAT ;

- les noms des démarches territoriales avec lesquelles le PAT est en lien ;
- la méthode d'évaluation ;
- le nom des partenaires engagés dans la mise en œuvre du PAT.

Nous avons convenu d'une durée d'environ deux mois afin de renseigner le questionnaire et France PAT, et de nous communiquer la liste du COPIL, soit de début février à fin mars. Cependant, l'actualisation des données sur le portail de data.gouv prévue qu'en juillet 2025 nous a contraint à agréger les deux premières données citées ci-dessus.

En mars, nous avons ajouté une question « Remarque » à la fin du questionnaire, dans le cas où l'animatrice ou l'animateur souhaitait apporter des précisions sur ces réponses. Auparavant, certains nous ont communiqué des informations complémentaires par mail.

#### **d. Traitement des données (février – mai 2025)**

A partir de février 2025, nous avons commencé à traiter les données agrégées et les données communiquées par nos partenaires. Pour les premières, cela s'est manifesté par la création d'indicateurs. Pour les secondes, nous les avons d'abord traitées en les classant grâce à nos grilles d'analyse, avant de pouvoir les insérer dans l'observatoire (cf. PARTIE II-3). Cela concerne notamment les données liées aux COPIL et aux plans d'actions.

### **3. Les données par thématiques**

Dans cette partie, nous allons revenir de façon plus détaillée, sur les choix méthodologiques effectués.

#### Annexe 2 : Sources des données

##### **a. Identité de territoire**

Les données de la thématique « B – Identité de territoire et diagnostic » proviennent principalement de France PAT. Certaines données du site sont automatisées avec des agences ou instituts. Néanmoins, dans ce cas de figure, il arrive que des données soient manquantes. C'était le cas pour le taux de chômage, le nombre d'exploitations bio et l'âge des agriculteurs par exemple. A propos du **taux de chômage**, nous avons récupéré les données sur l'INSEE.

Concernant les **données liées à l'agriculture**, France PAT se base à la fois sur les données de l'Agreste et les données de l'Agence Bio. Cependant, les méthodologies et les temporalités sont différentes et expliquent les écarts de résultats entre les deux sources de données. Sophie Morvannic, cheffe du SRISE à la DRAAF Normandie, explique que « le recensement agricole se limite au champ des exploitations qui dépassent un seuil minimum de production et porte sur les surfaces agricoles productives. Les chiffres de l'Agence BIO englobent l'ensemble des producteurs

engagés et comprend l'ensemble des surfaces certifiées et ou en conversion en agriculture biologique ». Par ailleurs, « le recensement agricole concerne les productions de la campagne 2019-2020. L'Agence BIO rapporte les productions certifiées et ou en conversion de l'année civile 2020. Or, dans un contexte de forte expansion de l'agriculture biologique à ce moment-là, des observations sur une période légèrement plus ancienne affichent mécaniquement un nombre d'exploitations et de productions bio moins important. A noter également que les données du Recensement agricole sont mesurées à partir des déclarations des exploitants. Les données peuvent donc parfois différer de celles mesurées par les bases administratives »<sup>4</sup>. En conséquence, nous nous sommes basées sur les données de l'Agreste qui sont synthétisées dans les fiches territoriales présentes sur le site internet de la DRAAF Normandie. Cela permet une comparaison entre le nombre d'exploitations totales sur le territoire et le nombre d'exploitations en agriculture biologique. Néanmoins, ces fiches territoriales n'indiquent pas le pourcentage de SAU bio. Par conséquent, nous avons utilisé les chiffres de France PAT, tirés de l'Agence Bio et de l'ONB.

Nous avons également agrégé les données liées aux émissions de GES et le pourcentage de la surface du périmètre artificialisé, qui sont disponibles sur France PAT. Toutefois, pour la première, l'unité de mesure n'est pas spécifiée ; et pour la seconde, les nombres ne semblent pas correspondre à un pourcentage puisqu'ils sont supérieurs à 100.

#### **b. Reconnaissance des PAT**

Concernant la reconnaissance des PAT, nous tenions à distinguer les données qui concernent la date de création et de reconnaissance des PAT. La **date de reconnaissance** des PAT correspond à celle de l'octroi du niveau 1 et du niveau 2 par le ministère. La **date de création** permet de prendre en compte les PAT reconnus par le ministère, via une convention financière, avant l'introduction des niveaux 1 et 2. Les quatre premiers PAT normands sont dans ce cas de figure. Pour les autres PAT, ces deux dates sont les mêmes puisqu'ils ont été créés au moment de leur reconnaissance de niveau 1. Néanmoins, le PAT de la CU d'Alençon a été reconnu de niveau 1 en 2024 alors qu'il a été acté par délibération du conseil communautaire en 2021 et financé par le plan de relance. Nous avons retenu l'année 2024 comme date de reconnaissance, et l'année 2022 comme date de création, étant donné qu'une convention financière a été signée.

---

<sup>4</sup> Mail de Sophie Morvannic (23/04/2025)

Quant aux **PAT dits « disparus »**, ce sont ceux qui ont subi un retrait de reconnaissance. Nous leur avons envoyé un questionnaire différent afin d'en connaître les raisons. Toutefois, nous avons eu un retour d'un seul PAT. Pour les trois autres PAT, nous avons renseigné cette donnée avec les connaissances de la DRAAF Normandie.

### c. Gouvernance et pilotage du projet

Nous avons reçu 15 listes de **COFIL** et un PAT nous a signalé que leur COFIL n'était pas encore formalisé. Dans le cas de deux COFIL, souvent l'un resserré et l'autre élargi, nous avons demandé la liste du COFIL resserré. Nous avons pensé que le traitement du COFIL élargi n'aurait pas été réalisable dans le temps imparti. Le PAT du Pôle métropolitain de Caen Normandie Métropole indique disposer de deux COFIL, mais l'un ne viendrait pas élargir l'autre. Nous avons donc intégré l'ensemble des membres des deux COFIL dans nos données. Quant au PAT de Bernay, il possède un seul COFIL, mais dispose également d'une liste d'invités supplémentaires, qu'il se réserve le droit de convier au cas par cas, en fonction des sujets à l'ordre du jour. Comme pour le PAT du Pôle métropolitain de Caen Normandie Métropole, nous avons compté l'ensemble des membres du COFIL qu'ils soient permanents ou ponctuels. Enfin, une liste présentait des doublons que nous avons supprimés.

Ensuite, nous avons catégorisé les membres des COFIL en fonction de la classification de France PAT. Lorsqu'une structure était au carrefour de plusieurs catégories, nous avons opéré des choix signifiés dans le tableau suivant.

Classification France PAT	Structures
Représentants.es des collectivités territoriales (élu.e)	Communes, EPCI, Département, Région
Représentants.es des collectivités territoriales (agent)	Communes, EPCI, Département, Région
Représentants.es de l'Etat	DRAAF, DDTM, ADEME, Agence de l'eau
Acteurs.trices de la recherche et de l'enseignement	AUCAME
Acteurs.trices de la production agricole dont foncier	Chambre d'agriculture, Réseau régional des PAT, Bio en Normandie, SAFER, CIVAM, RHIZOME, Terre de liens, SCIC Ceinture Verte, Agri Paris Seine
Acteurs.trices de la restauration collective	AGORES, agents du service de restauration collective
Acteurs.trices de la transformation agroalimentaire	AREA
Acteurs.trices de la restauration commerciale	
Acteurs.trices du social	Banques alimentaires, épiceries sociales et solidaires, CCAS, ESS
Acteurs.trices de la santé	
Représentants.es des consommateurs	CRTC
Acteurs.trices environnementaux	REGAL, ANBDD
Acteurs.trices de la distribution alimentaire	CCI, CMA, AMAP

Autres acteurs.trices	Prestations de services (ateliers de cuisine etc), Les fées de l'assiette (formation), SMEACC (syndicat mixte d'eau et d'assainissement), syndicat de gestion des déchets, MSA, Conseil de développement
-----------------------	--

Tableau 1: Classification des membres des COPIL

De plus, nous avons classé les **élus référents PAT** en fonction de la typologie suivante :

- Président de la structure portant le PAT ;
- Maire d'une commune ou Président d'un EPCI du territoire ;
- Elu avec pour mission l'alimentation et l'agriculture ;
- Elu avec pour mission l'environnement ;
- Elu avec pour mission les territoires ruraux.

Dans deux PAT, il s'est avéré que plusieurs élus étaient référents du PAT. Afin de les qualifier, nous avons soit pris en compte la première mission évoquée dans le descriptif ou la mission la plus récurrente dans le descriptif.

Par ailleurs, nous avons ajouté manuellement les données liées aux **directions** qui portent le PAT, ainsi que le **nombre d'ETP** dédié à l'animation du PAT. La majorité des PAT avait inscrit le nombre d'ETP. A l'inverse, huit PAT n'ont pas indiqué la direction en charge du PAT. Pour les autres PAT, nous avons aussi recherché les organigrammes. Nous avons catégorisé les directions selon la typologie suivante :

- Agriculture / Alimentation ;
- Transition écologique / Environnement ;
- Economie ;
- Urbanisme ;
- Autre.

#### **d. Plans d'actions (PAT de niveau 2)**

Tout d'abord, l'objectif était de connaître le poids de chaque thématique SNANC dans les plans d'actions. Il a fallu composer avec des plans d'actions protéiformes. Certains se recoupent avec le plan de financement, tandis que d'autres sont sur des fichiers Excel ou Powerpoint, ou sous forme de fiche-actions. Ils ont aussi été pensés différemment d'un territoire à un autre. Des PAT ont acté des actions générales, comme celui de Caen Normandie Métropole, alors que d'autres ont été davantage spécifiques, comme celui de la CU d'Alençon. Ainsi, il convient de considérer avec précaution ces chiffres.

Après avoir réuni les plans d'actions sur un seul fichier Excel, nous avons classé les actions en fonction de leur thématique principale et nous nous sommes également rapprochés de la catégorisation opérée par les PAT. En plus de la dizaine de thématiques SNANC, une thématique a été ajoutée afin de prendre en compte les actions liées uniquement à la gouvernance du PAT. Lorsqu'une action concernait de

façon prégnante plusieurs thématiques, nous avons fait des choix qui ont été répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Thématiques SNANC	Actions
1 – Justice sociale	Epicerie sociale et solidaire
2 – Santé	
3 – Education à l'alimentation durable	Actions de sensibilisation, actions d'information à destination des habitants, un guide des producteurs, actions liées au tourisme
4 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	Actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire
5 – Foncier	
6 - Production	Actions concernant la production primaire agricole soumise à la vente, espace-test agricole, jardins partagés
7 – Transformation-Distribution	Projet logistique structurant sur un territoire, points de vente
8 – Approvisionnement de la restauration collective/EGAlim	
9 – Emploi	Actions liées à l'emploi agricole, transmission des exploitations, accompagnement de futurs exploitants ou porteurs de projet, actions de sensibilisation aux métiers d'agriculteur
10 - Environnement	

Tableau 2 : Classification des actions des PAT de niveau 2

A la différence des autres plans d'actions, celui du Conseil départemental de la Seine-Maritime a la particularité d'avoir été conçu exclusivement de façon annuelle. Par conséquent, des actions sont prévues sur plusieurs thématiques, mais ne sont pas encore définies. Par exemple, il indique « Actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire », sans préciser ses contours. Dans ce cas, nous les avons néanmoins comptabilisées. Pour une question d'équité, les actions qui se renouvelaient d'année en année ont été prises en compte qu'une seule fois.

#### **e. Budget et financements**

A l'origine, nous souhaitions avoir une vision d'ensemble sur la façon dont étaient financés les PAT. Cependant, au regard du travail exigé, qui demanderait de réaliser une étude spécifique, et du temps accordé à la création de l'observatoire, nous avons fait le choix, dans un premier temps, de rassembler les données liées aux subventions, au sein de la sous-thématique « 1 – Montants subventionnées ». Nous avons réuni ceux de :

- La DRAAF Normandie via l'AAP PNA, le plan de relance et la planification écologique ;
- La DREETS Normandie via le programme MMPT ;
- L'ADEME Normandie via le fonds économie circulaire.

L'ensemble des subventions a été attribué aux PAT de niveau 1 ou lorsqu'ils étaient de niveau 1, sauf dans le cas de la planification écologique qui a financé

exclusivement les PAT de niveau 2 en 2024. Quant au fonds MMPT, il subventionne indirectement les PAT par le financement d'actions. La méthode utilisée afin d'associer les actions financées au PAT correspondant est la suivante :

- La structure financée est la structure porteuse du PAT ou son CCAS ;
- Dans le cas d'action portée par d'autres structures, le PAT concerné est spécifié dans le dossier de candidature des structures.

Les structures, dont l'action couvre plusieurs PAT, comme SOLAAL et la Banque alimentaire de la Manche, ou que nous n'avons pas pu rattacher à un PAT en particulier, ne sont pas comptabilisés. Sur les 15 actions financées par le fonds MMPT, six sont concernées. Nous avons envisagé d'utiliser l'adresse du siège social de la structure financée, comme caractère discriminant. Cependant, il ne garantissait pas du périmètre d'action.

Le fonds économie circulaire de l'ADEME Normandie finance les structures porteuses de PAT. D'autres fonds régionaux et nationaux existent également, mais ne sont pas répertoriés pour le moment.

Dans un second temps, nous avons ajouté les financeurs que déclarent les PAT sur France PAT.

#### **f. Indicateurs SNANC et données complémentaires sur la restauration collective**

Depuis 2024, les PAT de niveau 2 doivent compléter au moins un des indicateurs SNANC proposés par le ministère (annexe 1). Lorsque le porteur a des restaurants collectifs sous sa responsabilité, il doit compléter un indicateur obligatoire ainsi qu'un indicateur parmi les cinq au choix. Pour chaque indicateur, les PAT doivent également fixer un objectif à cinq ans. Cet horizon correspond à la date de fin de reconnaissance. Pour l'indicateur 8.5, le PAT du CD76 a inscrit l'objectif par année. Nous l'avons multiplié par cinq pour l'obtenir à horizon de la fin de la reconnaissance. L'indicateur 6.7 n'a été sélectionné par aucun PAT de niveau 2. En conséquence, il n'apparaît pas dans les données de l'observatoire. De plus, le PAT du Cotentin n'a pas défini d'objectifs, en interne, pour les indicateurs 5.1 et 7.4. Il a indiqué consulter ses services et revenir prochainement vers la DRAAF Normandie.

Par ailleurs, nous avons ajouté une donnée afin de savoir si les objectifs à cinq ans étaient atteints. Lors de l'actualisation des données, nous pourrions ainsi évaluer l'atteinte des objectifs à travers le temps. Etant donné, qu'en Normandie, les premiers PAT opérationnels sont reconnus depuis 2024, peu d'objectifs sont atteints pour le moment.

Concernant le nombre de formations « ma cantine » dispensées par la DRAAF Normandie, nous avons compté à la fois les déplacements sur site et les visioconférences. Dans le cas où plusieurs formations ont été réalisées au sein d'un même PAT, les participants étaient différents d'une formation à une autre. Ainsi, il n'y

a pas de doublon dans la donnée concernant le nombre de personnes présentes à la formation de la DRAAF Normandie.

Dans le cadre de la loi EGAlim, les restaurants collectifs doivent télédéclarer les montants des produits de qualité et durable achetés. Le PAT d'Argentan a notifié des nombres de télédéclaration, des restaurants collectifs sous sa responsabilité, différents entre la candidature pour la reconnaissance du niveau 2 et le questionnaire. Dans le premier cas, il indique avoir un restaurant collectif sous sa responsabilité, et que ce-dernier a procédé à la télédéclaration. Dans les faits, il a une cuisine centrale qui fournit les 15 restaurants collectifs sous sa responsabilité. Parmi les 15, six ont télédéclaré, d'après le questionnaire. Ce quiproquo est révélateur des interprétations des indicateurs SNANC, de la part des acteurs sur le terrain. Quant au PNR du Perche, il affirme n'avoir aucun restaurant collectif sous sa responsabilité, tout en indiquant que parmi eux, 35 ont télédéclaré. Malgré cela, nous avons conservé les données transmises. Enfin, le PAT de Granville Terre et Mer a rempli tardivement le questionnaire et n'a pas pu compléter les données liées à la restauration collective.

En outre, nous avons utilisé une extraction de Resytal, datant de 2024, afin de connaître le nombre de restaurants collectifs présents sur le territoire du PAT. Puis nous avons répertorié le nombre de restaurants collectifs ayant télédéclaré sur la plateforme « ma cantine ». Ce fichier a été extrait fin 2024 et concerne les télédéclarations de 2022, celles de 2023 étant encore en cours de traitement.

#### **g. Réseaux et partenaires**

Dans le questionnaire, les PAT nous ont indiqué les réseaux dont ils étaient membres. Cependant, nous n'avons pas précisé ce que le terme de « membre » signifiait, conduisant à différentes interprétations.

#### **Informations à retenir**

- Observatoire à date du 08/04/2025
- Données à périmètre de chaque PAT
- Grilles d'analyse : thématiques SNANC et France PAT
- 30 PAT actuellement reconnus par le MASA et 4 PAT disparus

## PARTIE II – Analyse des données

Nous allons présenter une analyse des premiers résultats extraits de l’observatoire. Nous montrerons que l’essor des PAT est corrélé aux financements du plan de relance en 2021. Puis, nous verrons que les directions « transition écologique » des collectivités et des EPCI sont incontournables dans le portage des PAT. Ensuite, nous nous intéresserons au profil des animateurs et des animatrices PAT, avant de voir que les actions prévues par les PAT sont majoritairement en lien avec la thématique « éducation à l’alimentation durable ».

### 1. Une évolution dynamique qui ralentit

**Les premiers PAT** sont créés à partir de 2017 avec ceux du Pôle métropolitain de Caen Normandie Métropole et du Havre Seine Normandie. Puis en 2018, est apparu le PAT de la Métropole de Rouen, et en 2019, celui de l’Intercom de Bernay. Ils sont reconnus par la DRAAF Normandie, grâce à la signature à la convention financière issue de l’AAP PNA. Puis ils sont reconnus de niveau 1 en 2021, au moment de la publication de l’instruction technique qui introduit les niveaux 1 et 2.

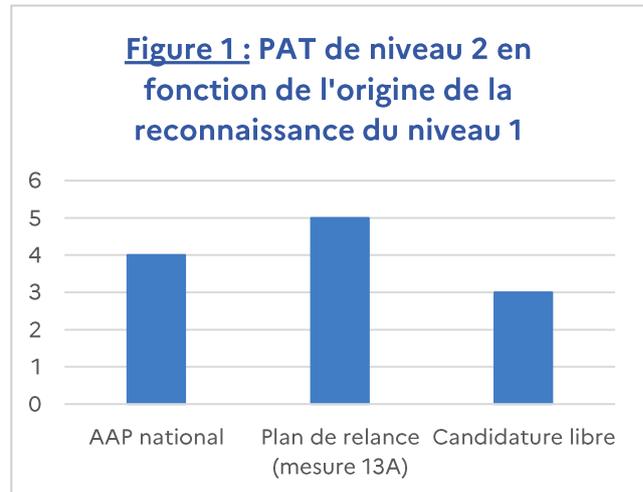
**L’année 2021 est marquée par un essor des PAT**, avec la création de 19 PAT, y compris les PAT qui ne sont actuellement plus reconnus. Ainsi, fin 2021 la Normandie décompte 23 PAT. En un an, leur nombre a été multiplié par six. Ce constat est similaire au niveau national : le nombre de PAT a été multiplié par sept entre décembre 2020 et août 2021, passant de 41 PAT reconnus à 293<sup>5</sup>. Parmi les 19, onze ont bénéficié de la mesure 13A du plan de relance. La mesure 13A octroyait une subvention financière pour tout porteur créant un PAT. Les huit autres ont fait l’objet d’une candidature libre. En d’autres termes, la création de ces-derniers était décorrélée de tout aide financière.

A la fin des trois ans de reconnaissance de niveau 1, les PAT créés à partir de 2021 avaient la possibilité d’être **prorogés d’un an**, en raison de la pandémie de la covid-19. 13 PAT en ont fait la demande. La prorogation s’étale sur une durée de 3 à 12 mois, avec une moyenne se situant à 10,4 mois. Parmi eux, six PAT sont passés en phase opérationnelle. Six autres PAT, financés par le plan de relance, ont obtenu une prorogation, dont deux qui sont désormais reconnus de niveau 2. L’année 2025 marque la fin de l’ensemble des prorogations des sept PAT restants. Elle devrait ainsi constituer un tournant vers une augmentation du nombre de PAT de niveau 2 ou vers la disparition de PAT.

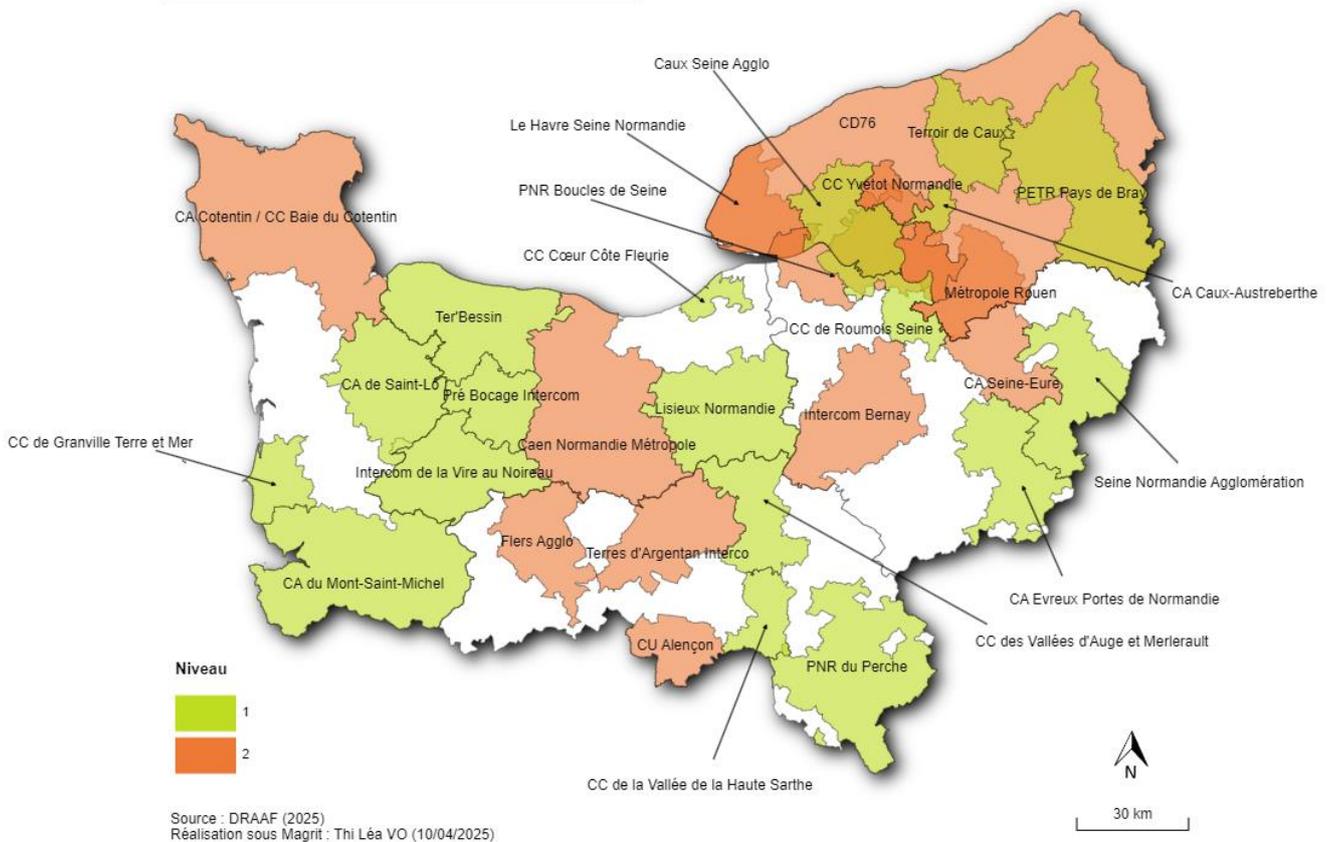
---

<sup>5</sup> « Banque des PAT ».

En Normandie, les PAT de **niveau 2** apparaissent à partir de 2024. Entre 2024 et début 2025, douze PAT sont reconnus opérationnels par la DRAAF Normandie. Parmi eux, nous retrouvons les **quatre PAT originaux**. Quant aux huit autres, **six sont créés en 2021**, dont cinq issus du plan de relance. En somme, près de la moitié des PAT de niveau 2 se sont lancés dans cette démarche avec le financement du plan de relance. Les **deux derniers sont apparus en 2022 et 2024**. Le PAT reconnu de niveau 1 en 2024 est celui de la CU d'Alençon, qui, comme précisé auparavant, est actif depuis 2021 mais n'a fait une demande de reconnaissance qu'en 2024. Par ailleurs, parmi ces 12 PAT, neuf ont corrélé leur demande de niveau 2 à l'APP de la planification écologique.



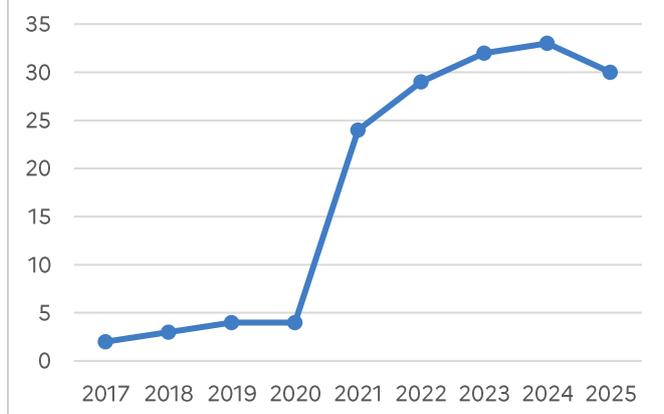
### Niveau des PAT normands en 2025



**Figure 2 :** Carte représentant les PAT par niveau de reconnaissance



**Figure 4 : Evolution du nombre de PAT\* reconnus par le MASA entre 2017 et 2025**



Depuis 2022, nous observons une décélération du nombre de PAT créés. En effet, quatre PAT sont créés en 2022, puis en 2023, et deux en 2024. Cependant, il faut souligner que même si le PAT de la CU d'Alençon a été reconnu en 2024 par la DRAAF Normandie, sa création a été actée par la CU d'Alençon en 2021. Il n'a seulement pas demandé la reconnaissance à ce moment.

\*PAT disparus inclus

Toutefois, la DRAAF Normandie a rencontré quatre structures, dans le Calvados, l'Orne et l'Eure, susceptibles de déposer une demande de reconnaissance en 2025 ou 2026. Malgré la disparition de quatre PAT, la région est couverte à hauteur de 77% et 87% par au moins un PAT, respectivement en termes de surface et de population<sup>6</sup>.

Enfin, en 2022 et 2024, quatre PAT se sont vus retirer leur reconnaissance par la DRAAF Normandie. Parmi ces-derniers, le PAT du Pays Dieppois, créé en avril 2021, via le plan de relance, disparaît un an plus tard pour des raisons politiques et ne consommera aucun crédit. Quant aux trois autres, ils ont fait l'objet d'une candidature libre. Le PAT de la commune de Trévières a disparu au profit du PAT de Ter'Bessin, syndicat mixte regroupant trois EPCI. Dans la Manche, les PAT de la CC Coutances Mer et Bocage et de la CC de Villedieu Intercom ont définitivement disparu. Le premier évoque un manque de moyens financiers et humains, mais affirme continuer à mettre des actions en œuvre.

---

<sup>6</sup> Source : Admin-express 2025 © IGN / DRAAF – Service Régional de l'Alimentation (SRAL)  
08/04/2025 / France PAT

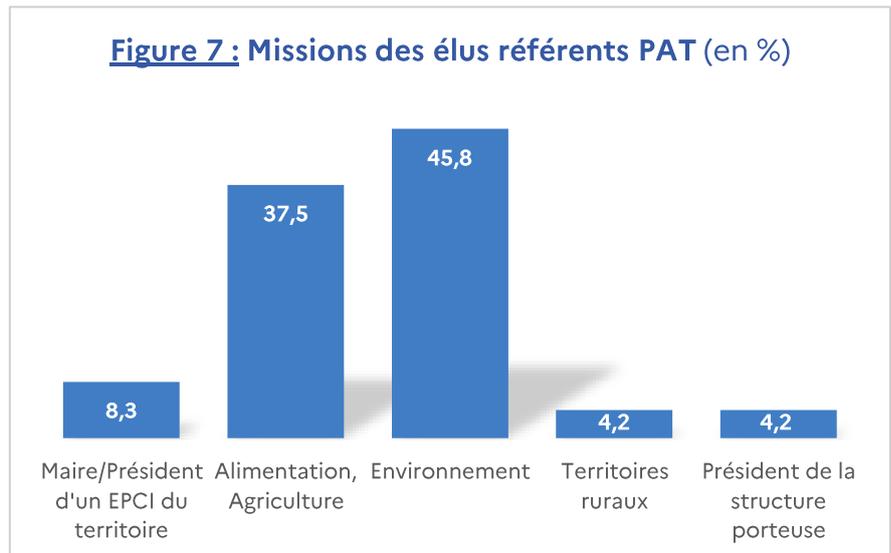
## 2. Des PAT portés par les directions de transition écologique des collectivités et des EPCI

Les PAT normands sont uniquement portés par des collectivités ou des EPCI, sauf dans le cas de deux PAT mis en œuvre par des PNR. Deux tiers d'entre eux sont portés par une communauté de communes ou une communauté d'agglomération. Au sein des structures porteuses, 35% des PAT sont portés la direction « Transition écologique », ou en lien avec l'environnement, et 45,8% des élus référents sont missionnés à l'origine sur les sujets d'environnement.

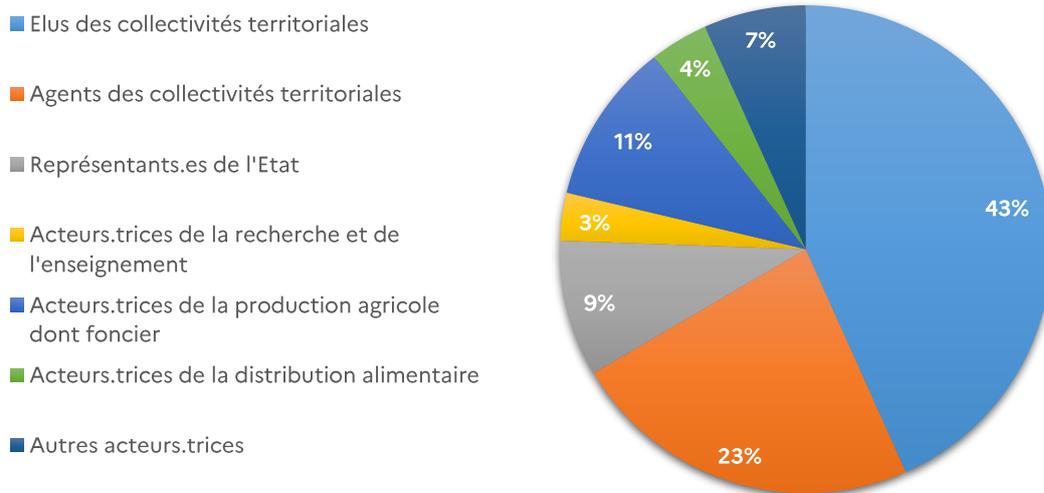
Viennent ensuite les élus chargés des sujets d'agriculture et d'alimentation (37,5%). Toutefois, un PAT est porté par une direction en lien avec les sujets alimentaires et agricoles.

Parmi six PAT portés par la direction « Transition écologique », la moitié a un référent dont la mission correspond à l'environnement. Deux autres PAT ont un référent initialement en charge des questions agricoles et alimentaire, et un autre PAT est porté par le Président de la structure porteuse.

Une quinzaine de PAT déclarent disposer d'une unique instance de décisions, tandis que six PAT indiquent en avoir deux. Nous mettons en avant une représentation d'un COPIL type d'un PAT (Figure 8).



**Figure 8 : Représentation d'un COPIL type d'un PAT**



Nous remarquons que les élus des collectivités territoriales représentent près de la moitié (43%) des acteurs d'un COPIL moyen et les agents représentent presque un quart (23%). Les acteurs de la restauration collective, de la transformation agro-alimentaire, de la restauration commerciale, du social, de la santé, des consommateurs, de l'environnement et d'autres, constituent, chacun et en moyenne, moins de 2,1% des COPIL des PAT. En conséquence, ils ont été regroupés au sein de la catégorie « Autres acteurs.trices » dans la Figure 8.

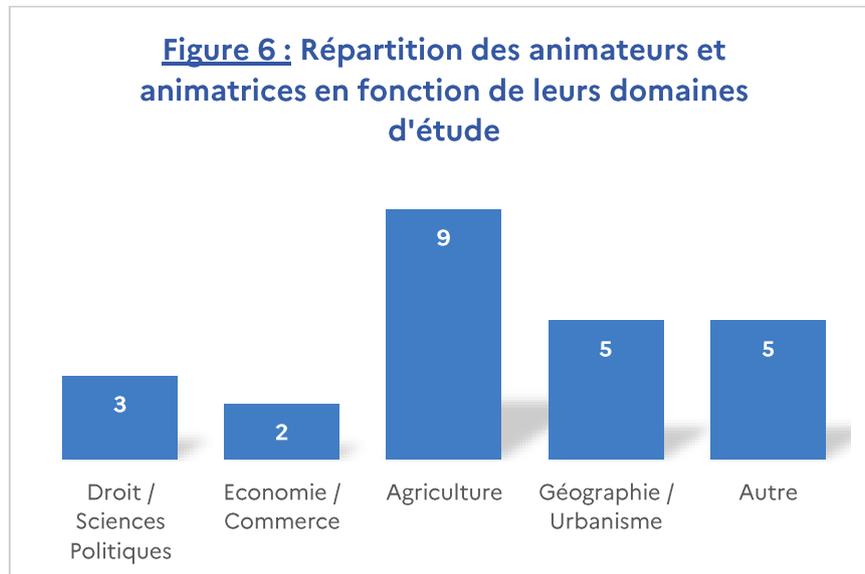
### 3. Un métier d'animateur/animatrice PAT genré et un profil tourné vers le monde agricole

Tout d'abord, le travail d'animation demeure genré. En effet, sur 24 animateurs et animatrices, 17 sont des femmes et cinq sont des hommes<sup>7</sup>. Par ailleurs, près de la moitié (onze) d'entre eux ont entre 18 ans et 29 ans ; un quart (six) ont entre 30 ans et 39 ans, et un autre quart est âgé de 40 ans à 49 ans. Le poste d'animation du PAT est également le premier emploi pour six personnes, toutes en tant que contractuelles sauf une animatrice. 19 animateurs et animatrices sont d'ailleurs contractuels, dont onze avec une durée de contrat de 36 mois. Les durées de contrats varient d'un an à trois ans.

---

<sup>7</sup> Deux personnes n'ont pas souhaité préciser leur genre.

Les animateurs et animatrices ont également un profil tourné vers le monde agricole. Parmi 24 animateurs et animatrices, neuf ont réalisé des études en lien avec l'agriculture, soit un peu plus d'un tiers (37,5%). Concernant les six animateurs et animatrices dont c'est le premier emploi, deux déclarent avoir effectué des études agricoles ; un, en géographie/urbanisme ; et trois ont suivi d'autres cursus.

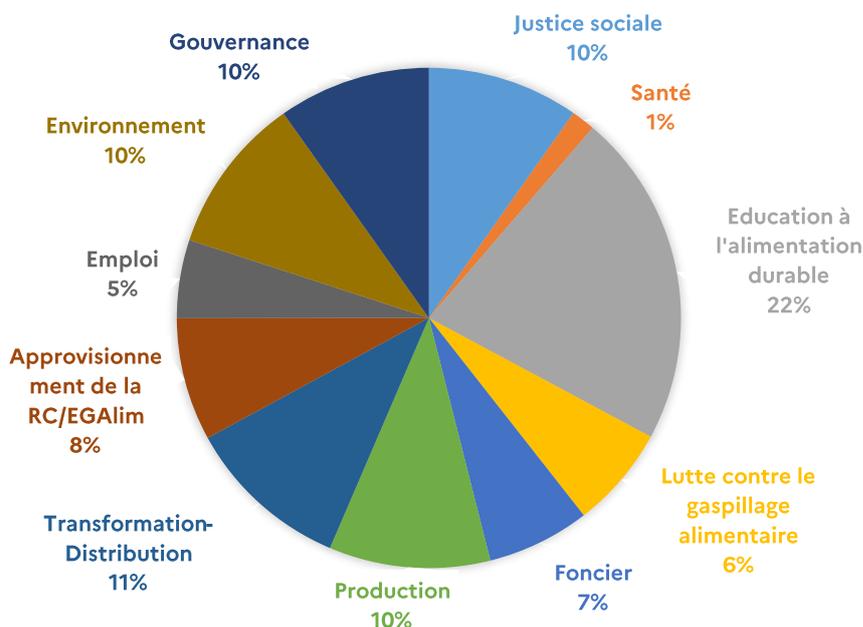


#### 4. Des plans d'actions protéiformes favorisant l'éducation à l'alimentation durable

Les plans d'actions des PAT de niveau 2 sont protéiformes. Certains ont inscrit des actions précises, tandis que d'autres ont établi des actions plus générales. Par exemple, les PAT de Rouen Métropole et de Flers Agglo ont défini 24 actions. Cependant, les actions de Flers Agglo sont aussi détaillées en sous actions. Le PAT avec le plus d'actions est celui de la CU d'Alençon qui en dénombre 158. En moyenne, un plan d'actions est composé de 44 actions ; et 50% d'entre eux contiennent plus de 33 actions.

Sur le papier, les plans d'actions concernent à hauteur de 22% des actions en lien avec « l'éducation à l'alimentation durable ». D'ailleurs, les actions-phares en lien avec cette thématique représentent presque un tiers (29%) de l'ensemble des actions-phares. En deuxième position, les actions liées à la « transformation-distribution », à la « production », à la « justice sociale », à l'« environnement » et à la « gouvernance » représentent 10% à 11% de chacune des thématiques. Ainsi, une différence d'une dizaine de points est notable entre le poids des actions d'« éducation à l'alimentation durable » et celles des cinq thématiques citées précédemment.

**FIGURE 5 : RÉPARTITION DES ACTIONS DES PAT DE NIVEAU 2 PAR THÉMATIQUE SNANC**



Les actions concernant principalement la « santé » sont moins présentes dans les plans (1%). Cependant, comme mentionné dans la méthodologie, les actions peuvent concerner plusieurs thématiques.

En outre, les thématiques de la « restauration collective », de la « transformation-distribution » et de la « production » pèsent chacune 1/5 des actions-phares mentionnées par les PAT.

Par ailleurs, les PAT portent parfois des actions similaires comme un projet de rencontre BtoB (13 PAT), un projet de cartographie des producteurs (20 PAT), un projet de paniers solidaires (16 PAT) et un projet de création d'outil logistique (14 PAT)<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Chiffres basés sur les 24 réponses du questionnaire

## Conclusion

Les données collectées concernent à la fois des données liées au territoire de chaque PAT, en termes agricoles, de santé ou bien d'environnement ; et des données sur la structure et le contenu des PAT, telles que le niveau de reconnaissance, le portage ou le type d'acteurs en lien avec le PAT. Les premières proviennent principalement de France PAT, ainsi que de divers observatoires, agences et services étatiques. Les secondes ont été produites grâce aux données dont disposait déjà la DRAAF, au questionnaire complété par les animatrices et les animateurs PAT et les documents que ces-derniers nous ont fourni.

A partir de ce travail de recherche et de structuration des données, nous avons produit une analyse partielle. Nous avons montré que 2021 a été une année pivot, marquée par l'essor du nombre de PAT, notamment grâce au plan de relance. D'ailleurs, près de la moitié des PAT de niveau 2 sont issus du plan de relance. A ce jour, les trois quarts de la Normandie sont recouverts par au moins un PAT. De plus, les PAT normands sont principalement portés par une collectivité ou un EPCI, et leur direction « Transition écologique ». A l'inverse, extrêmement peu de directions « Alimentation et agriculture » porte un PAT. En outre, les animateurs PAT sont en l'occurrence davantage des animatrices et la partie la plus importante d'entre eux a suivi un cursus en lien avec les sujets d'alimentation et d'agriculture. Enfin, les PAT favorisent de façon significative des actions en lien avec l'« éducation à l'alimentation durable », tandis que les actions agissant principalement sur la thématique « santé » sont peu présentes dans les plans des PAT.

## Bibliographie

France PAT. « Banque des PAT: nouveau tour d'horizon des PAT en France », 22 décembre 2021. [https://france-pat.fr/publications\\_rnpat/banque-des-pat-nouveau-tour-dhorizon-des-pat-en-france/](https://france-pat.fr/publications_rnpat/banque-des-pat-nouveau-tour-dhorizon-des-pat-en-france/).

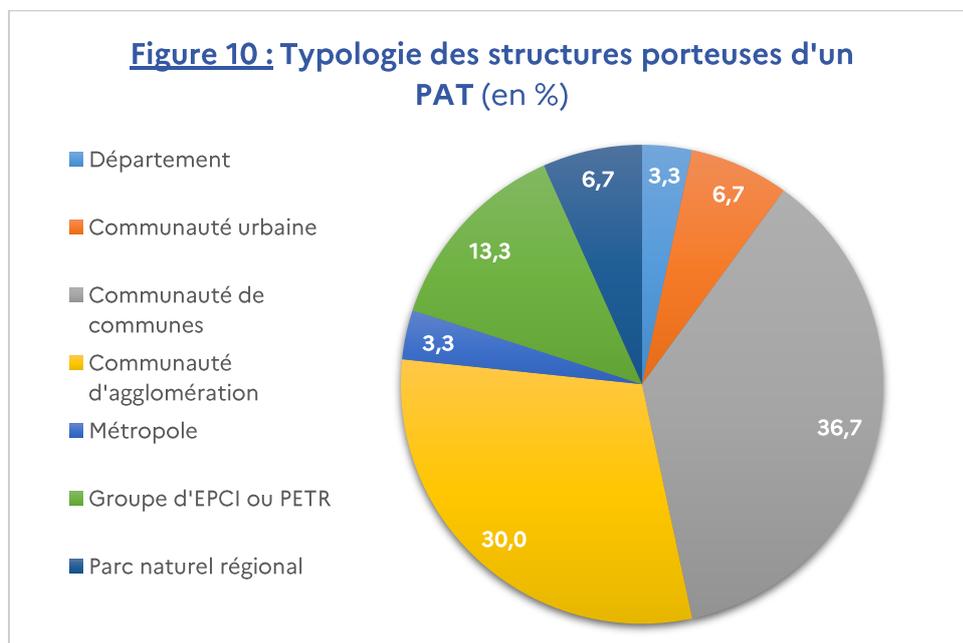
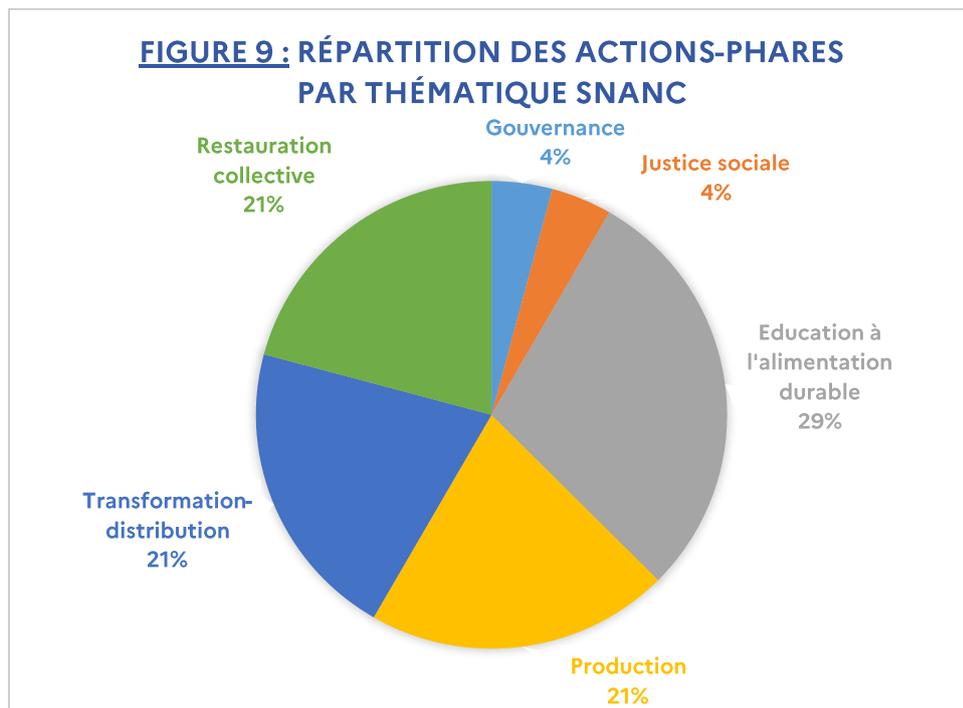
Géoconfluences. « Indicateurs et indices ». Terme. École normale supérieure de Lyon, juillet 2024. ISSN: 2492-7775. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/indicateurs>.

Géoconfluences. « Statistiques ». Terme. École normale supérieure de Lyon, juillet 2024. ISSN: 2492-7775. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/statistiques-et-indicateurs>.

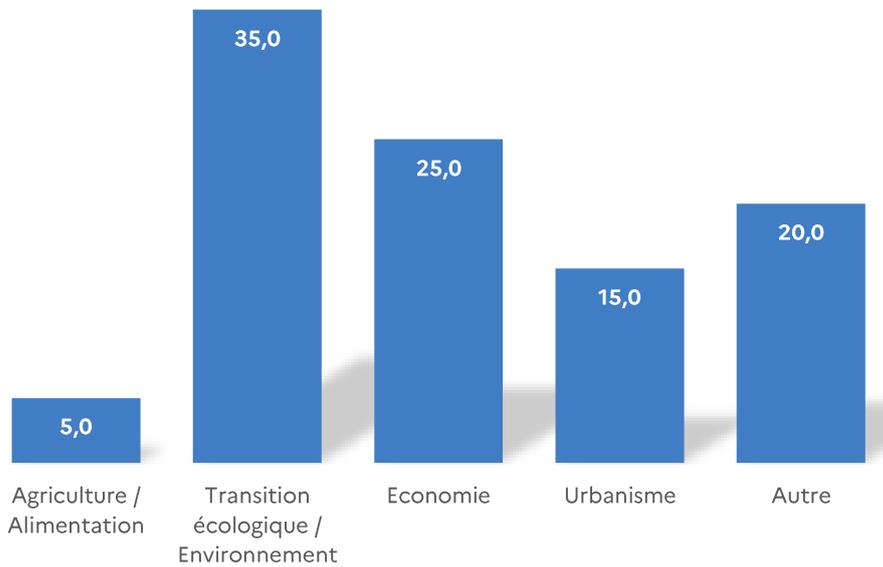
« Qu'est-ce qu'une donnée? – Courrier des statistiques N5 - 2020 | Insee ». Consulté le 16 avril 2025. <https://www.insee.fr/fr/information/5008707?sommaire=5008710>.



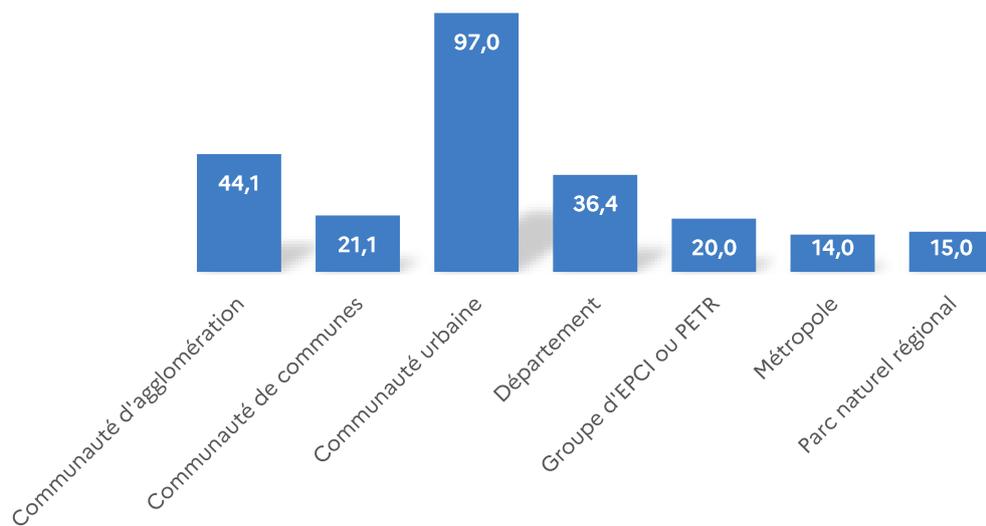
## Figures complémentaires



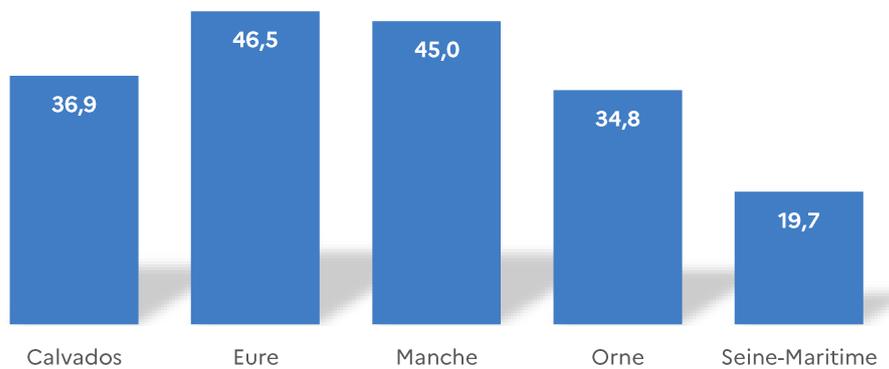
**Figure 11 :** Répartition par thématique des directions en charge du PAT (en %)



**Figure 12 :** Taux moyen de restaurants collectifs, sous la responsabilité du PAT, ayant télédéclaré et en fonction du type de porteur



**Figure 13 : Taux moyen de restaurants collectifs, sous la responsabilité du PAT, ayant télédéclaré et en fonction de sa localisation**





## Synthèse des tableaux

Tableau 1: Classification des membres des COPIL

Tableau 2: Classification des actions des PAT de niveau 2

## Synthèse des figures

Figure 1: PAT de niveau 2 en fonction de l'origine de la reconnaissance de niveau 1

Figure 2: Carte représentant les PAT par niveau de reconnaissance

Figure 3: Carte représentant l'évolution du nombre de PAT reconnus par le MASA entre 2017 et 2025

Figure 4: Evolution du nombre de PAT reconnus par le MASA entre 2017 et 2025

Figure 5: Répartition des actions des PAT de niveau 2 par thématique SNANC

Figure 6: Répartition des animateurs et animatrices en fonction de leurs domaines d'étude

Figure 7: Missions des élus référents PAT

Figure 8: Représentation d'un COPIL type d'un PAT

Figure 9: Répartition des actions-phares par thématique SNANC

Figure 10: Typologie des structures porteuses d'un PAT

Figure 11: Répartition par thématique des directions en charge du PAT

Figure 12: Taux moyen de restaurants collectifs, sous la responsabilité du PAT, ayant télédéclaré et en fonction du type de porteur

Figure 13: Taux moyen de restaurants collectifs, sous la responsabilité du PAT, ayant télédéclaré et en fonction de sa localisation

## Synthèse des annexes

Annexe 1: Instruction technique DGAL, 29/05/2024)

Annexe 2: Sources des données

**DRAAF Normandie**, 6 bd du Général Vanier, La Pierre Heuzé CS 65321 14053 CAEN  
CEDEX 4

**Contact** : [sabine.julien@agriculture.gouv.fr](mailto:sabine.julien@agriculture.gouv.fr)

**Crédits** : ©Cheick.Saidou/agriculture.gouv.fr / ©Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr  
/©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr